



CONTRAT NATURA 2000

« Mise en défens et aménagement d'un blockhaus pour les chauves-souris »



avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Site de mise-bas et d'éducation

C'est dans ce blockhaus désaffecté qu'une colonie de **Petits rhinolophes** a choisi de s'installer. Les femelles s'y retrouvent tous les printemps pour mettre au monde leur unique petit et participer à l'éducation collective des jeunes.

Le **Domaine CHARRIAT**, vigneron à IRANCY et propriétaire des lieux, a décidé de contribuer à leur bien-être en tranquillisant les accès et en installant des aménagements spécifiques augmentant la qualité d'accueil du gîte.



Des entrées et passages aménagés pour permettre le franchissement en vol, assurer la régulation thermique et les variations de luminosité



La « boîte-chaude », avec sa cloche isolée, permet de maintenir la chaleur lorsque la colonie s'y réfugie

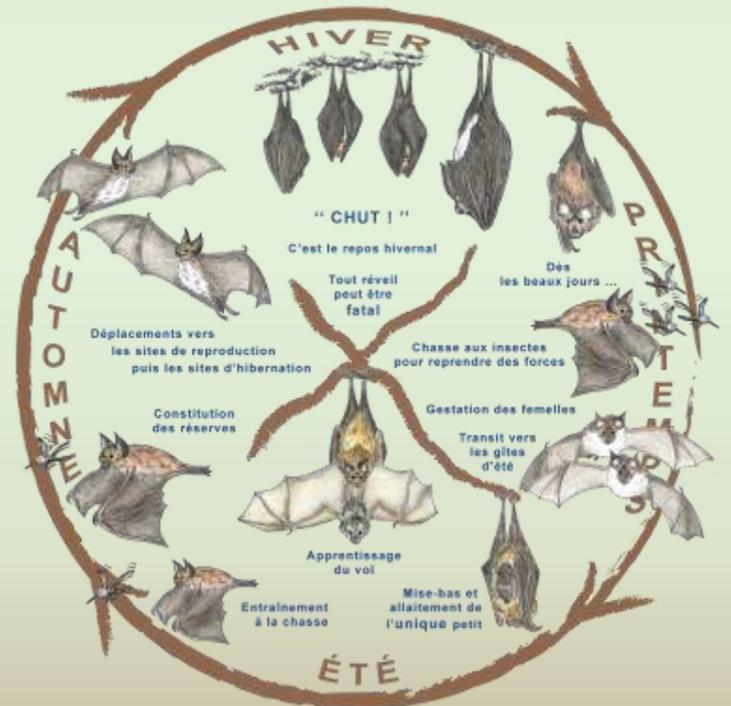


Une diversité de supports et de micro-habitats pour améliorer le confort et accueillir d'autres espèces à toute période de l'année



Les chauves-souris sont sensibles au dérangement, Merci de respecter la tranquillité du lieu

Une année au rythme des saisons



Insecticide 100 % Nature :

Les 24 espèces de chiroptères présentes dans le département de l'Yonne se nourrissent exclusivement d'insectes. Elles peuvent donc apporter une aide précieuse au monde agricole en participant à la régulation des espèces nuisibles pour les cultures. Pour bénéficier de cette aide, il est indispensable de préserver leurs territoires de chasses et de déplacement (haies, friches, cours d'eau, forêts de feuillus ...) mais aussi de limiter au maximum l'utilisation de pesticides.

Code de l'environnement



Toutes les espèces de chauves-souris de France sont protégées par la loi.

Toute perturbation intentionnelle est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 15000€ et un an d'emprisonnement (arrêté du 23 avril 2007 et articles L.411-1 et R 415-3 du Code de l'Environnement).



Site Natura 2000 FR2600974
« Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »



Animation portée par la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN

Plus d'infos :

